

Doriane DROUHIN  
Directrice de l'IUT

COLMAR, le mardi 9 juillet 2024

à **M. Marius KELTZ**  
13 RUE DU MARKSTEIN  
68190 ENSISHEIM

**Objet : jury de BUT1 du département Réseaux et Télécommunications**

Le jury de BUT1 du département Réseaux et Télécommunications s'est réuni le mardi 9 juillet 2024. Les décisions vous concernant sont:

**Décision année BUT1 : ADM**

**Unités d'Enseignement capitalisées : UE2.1 [Administrer], UE2.2 [Connecter],  
UE2.3 [Programmer]**

**Niveaux de compétences:**

- Administrer : niveau 1 ADM
- Connecter : niveau 1 ADM
- Programmer : niveau 1 ADM

Vous êtes autorisé à continuer dans le semestre : **S3**

Pour la Directrice de l'IUT et par délégation

Le chef de département

Arnauld ALBERT



**Université de Haute Alsace**  
**IUT de COLMAR**  
**Bachelor Universitaire de Technologie**

**Voies et délais de recours :**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université de Haute-Alsace;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par voie postale (31 rue de la Paix BP 51038, 67070 STRASBOURG CEDEX) mais également par l'application « télerecours citoyen » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ces recours doivent intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous formez un recours gracieux dans le délai précité, vous conservez la possibilité de former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans les 2 mois qui suivent la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration dans un délai de 2 mois).

**Avis important : Il ne peut être délivré qu'un seul exemplaire du présent relevé. Aucun duplicata ne sera fourni.**

**M. Marius KELTZ**

Formation: BUT Réseaux et Télécommunications semestre 2  
Année universitaire: 2023 - 2024

**Unités d'enseignement du semestre 2**

	UE2.1 [Ad ministrer]	UE2.2 [Con necter]	UE2.3 [Pro grammer]
Moyenne	11.13	11.68	13.21
dont bonus			
et malus			
Rang	23 / 65	24 / 65	19 / 65
ECTS	12 / 12	9 / 9	9 / 9
Jury	ADM	ADM	ADM

		Unités d'enseignement		
Ressources		UE2.1 [Ad ministrer]	UE2.2 [Con necter]	UE2.3 [Pro grammer]
R2.01	Technologie de l'Internet	14.21	14.21	14.21
R2.02	Administration système et fondamentaux de la virtualisation	09.50		09.50
R2.03	Bases des services réseaux	08.62		
R2.04	Initiation à la téléphonie d'entreprise	12.75	12.75	12.75
R2.05	Signaux et Systèmes pour les transmissions	10.95	10.95	
R2.06	Numérisation de l'information	08.32	08.32	
R2.07	Sources de données	12.00		12.00
R2.08	Analyse et traitement de données structurées			12.50
R2.09	Initiation au développement Web	15.25		15.25
R2.10	Anglais de communication et développement de l'anglais technique	12.02	12.02	12.02
R2.11	Expression-Culture-Communication Professionnelles 2	12.00	12.00	12.00
R2.12	PPP: Formalisation du projet	14.13	14.13	14.13
R2.13	Mathématiques des systèmes numériques	06.75	06.75	06.75
R2.14	Analyse mathématique des signaux	09.38	09.38	

		Unités d'enseignement		
Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ)		UE2.1 [Ad ministrer]	UE2.2 [Con necter]	UE2.3 [Pro grammer]
SAE2.01	Construire un réseau informatique pour une petite structure	09.30		
SAE2.02	Mesurer et caractériser un signal ou un système		13.25	
SAE2.03	Mettre en place une solution informatique pour l'entreprise			15.91
SAE2.04	Projet intégratif de S2	12.32	12.32	12.32
SAE2.05	Portfolio	12.44	12.44	12.44

BUT 1	BUT 2	BUT 3
Administrer	ADM	-
Connecter	ADM	-
Programmer	ADM	-

ECTS acquis en BUT : 60

Décision saisie le 02/07/2024, année BUT1 ADM.

Autorisé à s'inscrire en S3.

Le chef de département  
Arnauld ALBERT

